

ARRÊTÉ N°06/2025

PORTANT REGLEMENT SUR L'INTERDICTION DE CIRCULER

Rue des Sources

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ; Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de Monsieur Chalus Alexandre du 20 mai 2025,

Considérant que pour **l'exécution des travaux**, il y a lieu d'interdire la circulation **Rue des Sources** ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. Le Vendredi 30 mai 2025, à partir de 8 heures et durant la totalité des travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite Rue des Sources ;

Article 2. La signalisation du chantier et de la circulation sera à la charge de l'entreprise Martel intervenant Rue des Sources.

Article 3. Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier de toute part.

Article 4. Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Nogent-en-Bassigny, au Service départemental d'incendie et de secours, à Monsieur le Directeur du SAMU, au Service transports scolaires du Conseil Départemental.

Fait à Verbiesles,
Le 23 mai 2025

Marie-Noëlle HUBERT
Maire
52000 VERBIESLES
Le Maire
Marie-Noëlle Hubert

